

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 novembre 2020

ADOPTION - (N° 3590)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 76

présenté par

Mme Anthoine et Mme Bazin-Malgras

-----

**ARTICLE 7**

À l'alinéa 3, après le mot :

« consentement »,

insérer les mots :

« à l'adoption ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il convient de préciser ici de quel consentement nous parlons.

L'alinéa 3 consiste à recopier les termes du dernier alinéa actuel de l'article 370-3 du code civil. A ce moment de la rédaction de cet article, il ne fait aucun doute qu'il y est question de consentement à l'adoption.

Pour autant, le choix de placer cette disposition au début de l'article 348-3 conduit à ce que la portée du consentement ne trouve plus la même évidence.

Il convient donc de compléter la rédaction de l'alinéa 3 afin d'améliorer la clarté de la loi.